

DES BORNES ESTIVALES INSTALLÉES SUR LE TERRITOIRE DE LIMOGES MÉTROPOLE

Du 15 juin au 15 septembre 2026

Limoges Métropole oeuvre quotidiennement pour collecter les déchets sur les 20 communes de son territoire. Pendant la période estivale, des surplus d'ordures ménagères ou de déchets malodorants à cause des fortes chaleurs nécessitent d'être collectés plus rapidement. Afin de répondre à ce besoin, Limoges Métropole installe des bornes sur le territoire communautaire en accord avec les communes, du 15 juin au 15 septembre 2026. Ces colonnes aériennes seront accessibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et seront installées dans toutes les communes où la collecte des ordures ménagères (bac vert) a lieu tous les 15 jours, à l'exception de Boisseuil.

Au total, 39 bornes vont être installées comme suit :

- 4 bornes sur les communes de Couzeix, Isle, Limoges Landouge et Panazol,
- 3 bornes sur la commune de Verneuil-sur-Vienne,
- 2 bornes sur les communes de Feytiat, Limoges Beaune-les-Mines, le Palais-sur-Vienne, Rilhac-Rancon et Veyrac,
- 1 borne sur les communes d'Aureil, Bonnac-la-Côte, Chaptelat, Condat-sur-Vienne, Eyjeaux, Le Vigen, Peyrilhac, Solignac, Saint-Gence et Saint-Just-le-Martel.

Les emplacements des différentes bornes sont à retrouver sur [le site internet de Limoges Métropole](#).

Plus de renseignements au 05 55 45 79 30.